

**L’Institut Danois contre la Torture « DIGNITY »** En application de l’article 41 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l’Institut Danois contre la Torture tient à communiquer qu’il a reçu pour le financement de ses activités en Tunisie des fonds en provenance de l’association mère -DIGNITY Danemark. Le montant s’élève à : 77030,220 Dinars Tunisien (Soixante Dix Sept Mille Trente Dinars et Deux Cent Vingt Millimes) le 27/11/2025. Le Secrétaire Général du Gouvernement en a été informé en date du 04/12/2025.